

## Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### Athlétisme

(Ce dossier comprend aussi des renseignements concernant les épreuves pour les athlètes handicapés)

#### DATE :

La compétition d'athlétisme des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) de 2002 est prévue pour les dates provisoires suivantes : du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août. L'épreuve de cross-country se déroulera le 29 juillet 2000.

#### SITE SPORTIF :

La compétition d'athlétisme des JAAN de 2002 aura lieu au stade de l'Université du Manitoba. L'épreuve de cross-country se tiendra au parc LaBarrière, situé à quelques minutes au sud de l'Université du Manitoba.

#### ÉPREUVES :

Athlètes non handicapés :

Seront inscrites au programme de la compétition d'athlétisme organisée dans le cadre des JAAN des épreuves individuelles et de relais masculines et féminines réparties selon les catégories d'âge suivantes : bantam, midget, juvénile, junior et senior.

Athlètes handicapés :

Seront également inscrites au programme de la compétition d'athlétisme des JAAN de 2002 des épreuves pour les athlètes handicapés regroupés en une seule catégorie d'âge, déterminée en fonction de l'année de naissance de l'athlète.

Catégorie adulte – athlètes qui auront au moins 15 ans en 2002, c.-a-d. qui sont nés en 1987 or avant.

#### DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Les épreuves seront divisées en éliminatoires et en finales ou en finales, selon le nombre de participants aux épreuves. Ce format s'appliquera également aux athlètes handicapés.

CATÉGORIE	BANTAM		MIDGET		JUVÉNILE		JUNIOR		SENIOR		Ath. handicapés	
	88-89		86-87		84-85		81-82-83		80 ou avant		84 ou avant	
Année de naissance												
Sexe	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
100 m	X	X	X	X	X	x	x	x	x	x	x	X
200 m	X	X	X	X	X	x	x	x	x	x	x	X
400 m	X	X	X	X	X	x	x	x	x	x		x
800 m	X	X	X	X	X	x	x	x	x	x	X	
1 500 m	X	X	X	X	X	x	x	x	x	x		
3 000 m					X	x						
5 000 m							x	x	x	x		

Mise à jour : le 26 juin 2002

## Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### Athlétisme

10 000 m									x	x		
Cross-country	X	X	X	X	X	x	x	x	x	x	X	X
Saut en hauteur	X	X	X	X	X	x	x	x	x	x		
Saut en longueur	X	X	X	X	X	x	x	x	x	x	x	x
Triple saut					X	x	x	x	x	x		
Lancer du poids	X	x	x	x	X	x	x	x	x	x		
Lancer du disque	X	x	x	x	X	x	x	x	x	x		
Lancer du javelot			X	X	X	x	x	x	x	x		
Relais 4 x 100 m	X	x	x	x	X	x	x	X	x	x	x	x
Relais 4 x 400 m	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		

Épreuves de cross-country :

Épreuve masculine de niveau bantam – 3 km

Épreuve féminine de niveau bantam – 2 km

Épreuve féminine dans les catégories d'âge midget et juvénile - 4 km

Épreuve masculine dans les catégories d'âge midget et juvénile et épreuve féminine de niveau junior - 5 km

Épreuve masculine de niveau junior et épreuve féminine de niveau senior - 8 km

Épreuve masculine de niveau senior – 10 km

Épreuves masculine et féminine pour les athlètes handicapés - 8 km

### OFFICIELS :

Tous les officiels (chronométreur, juge de photo d'arrivée, starter, etc.) seront nommés par la Société hôte et approuvés par l'organisme de réglementation Athletics Manitoba.

### PARTICIPANTS :

#### Nombre d'athlètes :

Athlètes non handicapés :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire huit (8) participants et huit (8) participantes par catégorie d'âge. Un athlète est autorisé à participer à au plus quatre (4) épreuves et à une (1) épreuve de relais. L'épreuve de cross-country fait partie des quatre épreuves susmentionnées.

#### Nombre d'athlètes :

Chaque province, territoire et État peuvent accréditer deux (2) entraîneurs et un (1) gérant au sein d'une formation d'équipe composée de moins de vingt (20) athlètes et trois (3) entraîneurs et un (1) gérant au sein d'une formation d'équipe qui compte entre vingt et un (21) et trente (30) athlètes. Le personnel doit être composé d'au moins une (1) femme. Une formation d'équipe comptant entre 31 et 40 athlètes a droit à un personnel de 5 individus, dont au moins 2 entraîneurs, 1 gérant et 1 femme. Une formation d'équipe comptant entre 41 et 50 athlètes a droit à un personnel de 6 individus, dont au moins 2 entraîneurs, 1 gérant et 2 femmes. Une formation d'équipe comptant entre 51 et 60 athlètes a droit à un

Mise à jour : le 26 juin 2002

## Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### Athlétisme

personnel de 7 individus, dont au moins 3 entraîneurs, 1 gérant et 2 femmes. Une formation d'équipe comptant entre 61 et 70 athlètes a droit à un personnel de 8 individus, dont au moins 3 entraîneurs, 1 gérant et 3 femmes. Une formation d'équipe comptant au moins 71 athlètes a droit à un personnel de 9 individus, dont au moins 4 entraîneurs, 1 gérant et 3 femmes.

Athlètes handicapés :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire quatre (4) participants handicapés et quatre (4) participantes handicapées.

#### **RELAIS :**

Athlètes non handicapés :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire une (1) équipe masculine et féminine de relais 4 x 100 m dans les catégories d'âge bantam, midget, juvénile, junior et senior ainsi qu'une (1) équipe masculine et féminine de relais 4 x 400 m dans les catégories d'âge bantam, midget, juvénile, junior et senior.

Athlètes handicapés :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire une (1) seule équipe masculine ou féminine ou mixte. Les membres de l'équipe doivent tous provenir de la même province ou du même territoire ou État.

#### **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :**

Les épreuves d'athlétisme des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord se dérouleront conformément à l'édition de 2002 ou la version la plus récente des règlements prescrits par la Fédération internationale d'athlétisme amateur.

#### **EXIGENCES RELATIVES AU TERRAIN DE JEU / ÉQUIPEMENT**

Chaque participant à la compétition d'athlétisme des JAAN doit porter son numéro sur le devant et au dos de son maillot, sauf pour l'épreuve de saut en hauteur, au cours de laquelle l'athlète peut porter son numéro soit sur le devant soit au dos de son maillot. Lors des épreuves de piste, chaque athlète doit porter un numéro de chaque côté de son short, au niveau de la hanche.

La longueur maximale des pointes est de 6 mm pour les épreuves de piste et de 9 mm pour les épreuves de saut en hauteur et de lancement du javelot. Lors des cérémonies de remise des médailles, chaque athlète doit porter des souliers sans pointes ainsi qu'un survêtement arborant les couleurs de son équipe.

Tout l'équipement utilisé dans le cadre des JAAN de 2002 doit être conforme aux règlements de la Fédération internationale d'athlétisme amateur. Les lanceurs peuvent soumettre leur propre équipement à une inspection aux fins d'homologation, et ce, pour assurer son conformité aux règlements de la Fédération internationale d'athlétisme amateur.

Pour l'épreuve de lancement du disque, le poids réglementaire du disque variera selon les catégories :  
Toutes les catégories d'âge féminines - 1 kilogramme

Mise à jour : le 26 juin 2002

## Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### **Athlétisme**

Épreuve masculine dans les catégories bantam, midget et juvénile - 1 kilogramme

Épreuve masculine de niveau junior – 1,6 kilogramme

Épreuve masculine de niveau senior - 2 kilogrammes

Pour l'épreuve de lancement du poids, le poids réglementaire variera selon les catégories :

Épreuves masculine et féminine de niveau bantam - 6 livres

Épreuve masculine de niveau midget - 4 kilogrammes

Épreuve féminine dans les catégories midget, juvénile, junior et senior - 4 kilogrammes

Épreuve masculine de niveau juvénile - 12 livres

Épreuve masculine de niveau senior - 16 livres

Pour l'épreuve de lancement du javelot, le poids réglementaire du javelot variera selon les catégories :

Toutes les catégories d'âge féminines : 600 grammes

Épreuve masculine de niveau midget - 600 grammes

Épreuve masculine dans les catégories juvénile, junior et senior - 800 grammes

### **RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :**

Les hauteurs et distances qualificatives pour les concours :

Les hauteurs et distances qualificatives seront tranchées lors de la réunion portant sur les aspects techniques. Il en sera de même pour les hauteurs successives de la barre à l'égard de l'épreuve de saut en hauteur.